

AMENDEMENT

N° 000230



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts  
Groupe Front de gauche PCF-GU-AC

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 10 – Culture  
Fonctionnement  
Chapitre 933 – Culture, sports et loisirs  
Sous-fonction 31 – Culture  
Code fonctionnel 312 : « Activités culturelles et artistiques »  
Programme : « Soutien aux fabriques d'art et de culture »

**Le programme est abondé de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

### Exposé des motifs :

A travers le vote du rapport cadre 75-12 «Dispositif cadre de soutien aux fabriques de Culture» le 28 septembre 2012, la majorité régionale a voulu lancer un signal fort envers un public jusqu'ici déshérité en terme de soutien de la puissance publique, les acteurs culturels des lieux dits de Fabriques.

Dans une logique de pérennisation de l'activité des Fabriques et de sécurisation de ces lieux, les modalités d'attribution de l'aide au fonctionnement prévoient la reconduction de celle-ci sur 3 ans à partir d'une convention triennale.

Ce dispositif étant l'aboutissement d'une large concertation menée pendant plus d'un an sur le terrain auprès du public concerné, pour sa première affectation en novembre dernier, celui-ci a en toute logique recueilli un très grand nombre de candidatures, puisque 48 demandes ont été déposées.

Or, étant donné les limites budgétaires de fin d'exercice, seuls 15 projets sur les 48 demandes ont pu être sélectionnés en 2012. En 2013, malheureusement là encore, seuls 15 nouvelles structures ont pu bénéficier de ce dispositif phare de la politique culturelle régionale.

Afin d'absorber ces demandes et la montée en charge attendue de ce dispositif, d'autant que celui-ci s'engage sur des conventions triennales, il n'y a d'autres choix que d'abonder substantiellement les crédits de ce programme, au risque d'un échec et de l'abandon du dispositif à peine démarré.

**A ce titre, le montant inscrit au titre de ce programme « Soutien aux fabriques d'art et de culture » est abondé de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.**

Mounir Satouf

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85

Gabriel Marso